



Bébé à naitre, question urgente, merci

Par **Lionel38_old**, le **29/07/2007** à **20:45**

Bonsoir, je vais essayer d'être clair. Je suis divorcé depuis peu. J'ai retrouvé depuis quelques mois une femme qui est tombée enceinte de moi, et qui depuis ne veut plus de moi. Je suis persuadé qu'elle ne voulait qu'un enfant. Je précise qu'elle a déjà 2 enfants et de 2 pères différents, dont la 1ere de 5 ans, n'a pas été reconnu par le père. j'aimerais savoir aujourd'hui quels sont mes droits envers cet enfant. il est absolument hors de question de me faire "enlever" un enfant de cette manière, et si je le reconnais je risque de payer une pension à madame !

Je ne sais pas trop quoi faire. Si j'en demande la garde, ai-je une chance ??
un homme qui obtient la garde d'un nouveau né, est-il possible, que puis je faire, qu'est ce que la loi peut prévoir dans ce cas précis ???

Merci par avance de me répondre en urgence

Par **nosfe_old**, le **30/07/2007** à **13:34**

Moi, je pense que si vous déclarez l'enfant, la mere sera en droit de demander une pension alimentaire, mais vous aurez aussi le droit de demander vos droits paternels.
Et pour demander la garde du bebe a naitre, si la mere s'occupe bien de ses enfants sa va etre tres dure.

ma reponse est amicale, je ne suis pas avocat bon courage a vous